



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

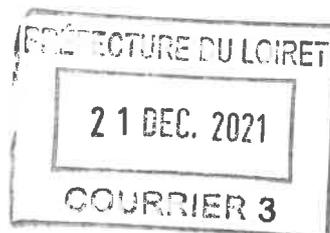
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 21
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 7 décembre 2021

Présents : Christian DUMAS, Hélène LORME, Arnaud JEAN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Laurent JOLLY, Michèle LUCAS, Thierry BLIN, Éric SIGURÉ, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Anne-Cécile MERCIER, Thierry GOMES et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Philippe MAUGUN, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Michel PIRES, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Estelle MONTES, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Émilie BRICOUT, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Laurent JOLLY,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD,
Benoit COQUANT, ayant donné pouvoir à Laetitia NATIVELLE.



Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h20

Secrétaire : Maël DIONG

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.21.093 - ZAC des Jardins du Bourg – Tranche 4 – Dénomination de quatre futures voies

Claude FLEURY expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'attribuer des dénominations aux voies et lieux qui en sont dénués afin de faciliter le repérage au sein de la commune et la gestion des pouvoirs de police du Maire en termes de sécurité et de circulation,

Considérant qu'il y a lieu de dénommer quatre nouvelles voies dans la tranche 4 de la ZAC des Jardins du Bourg qui seront à terme rétrocédées au domaine public métropolitain,

Considérant que le lancement de la commercialisation des lots libres de la tranche 4 desservis par ces futures voies commercialisés par l'aménageur (SEMDO) est prévu en janvier 2022,

Après présentation en commission « Aménagement, Travaux, Mobilité, Sécurité et Transition Écologique » du 30 novembre 2021, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider la dénomination des voies de la manière suivante :

- Rue Nicole Perly-Harel
- Rue Marie Frappier
- Rue Gisèle Halimi
- Rue Lucie Aubrac

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **21 DEC. 2021**
Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :
Publication le
Notification le :



